

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

TERRAIN :

Le terrain se situe au 110 Avenue Jean Jaures, 59 600 MAUBEUGE

Références cadastrales concernées :

000 AH 0128 (1132m²) parcelle en extension de l'assiette parcellaire existante

000 AH 0562 (4695 m²) parcelle existante.

LE PROJET :

Le projet consiste à créer un parking sur une parcelle adjacente au magasin existant. Les travaux concernent donc la mise en place d'un parking de 8 places en remplacement d'une maison déposée. Une voie desservant la rue pierre martin est également créée avec un totem à la limite de la rue pierre martin. Les places de parking sont réalisées en pavage. Les eaux de ruissellement des voiries sont traitées à la parcelle. Le traitement des eaux de pluies existantes sur la parcelles existantes est inchangés (vers le réseau collectif).

La surface des places de parking est de 1987 m² contre 1448m² pour l'existant.

Les logos Aldi sont renouvelés avec des modèles plus récents.

Des panneaux photovoltaïques sont placés en toiture.

L'aménagement intérieur est modifié et fait l'objet d'une attestation de travaux. Une surface non affectée en fond de magasin est transformée en réserve (+94m² de réserve). La surface de vente est inchangée.

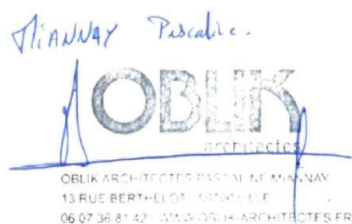
VEGETALISATION DU SITE :

L'ensemble de la végétation du site sera d'essence locale. Le nombre d'arbres est inchangé 32 unités.

La surface d'espaces verts finale est de 1286 m² (contre 675 m² en existant).

Les surfaces imperméabilisées projet sont de 4317 m² contre 3889 pour l'existant (bâtiment et surface de voirie et places de parking en enrobé, hors places de parking en pavage pour les nouvelles places 111 m² de pavage).

Les logos / enseignes / totems feront l'objet d'une demande séparée du permis.



IMMALDI ET COMPAGNIE SAS

33, rue des Vanesses
Bâtiment Eximans
93430 NOUZEMME
SAS au capital de 400 000 000,00€
RCS BOBIGNY B 378 568 638
SIRET 378 568 638 00084 - APE 6820 B

OBLIK
architectes

Engagement solidité et sécurité Maître d'ouvrage

Suite au dépôt de la demande de permis de construire, l'engagement concernant les règles de la construction, notamment de la solidité et la sécurité des travaux qui seront exécutés est pris par :

Madame Delansay, agissant en tant que mandataire de la SAS « IMMALDI & CIE », 33 Rue des Vanesses, Bâtiment Exelmans, 93420 à Villepinte et maître d'ouvrage pour la transformation d'un supermarché ALDI MARCHE à MAUBEUGE.

Décret N°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité 5 journal Officiel du 10 Mars 1995)

Article 4 : la commission de sécurité n'a pas compétence en matière de solidité ; elle ne peut rendre un avis dans les domaines mentionnés à l'article 2 que lorsque les contrôles techniques obligatoires selon les lois et règlements en vigueur ont été effectués et que les conclusions de ceux-ci lui ont été communiquées.

Article 45 : en application de l'article 4 du présent décret, lors du dépôt de la demande de permis de construire prévu à l'article L421-1 du code de l'urbanisme ou de l'autorisation de travaux prévue à l'article R.123-23 du code de la construction et de l'habitation, le maître d'ouvrage s'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre 1^{er} du livre 1^{er} du code de la construction et de l'habitation, notamment celles relatives à la solidité. Cet engagement est versé au dossier et la commission en prend acte.

D'autre part, un bureau de contrôle sera chargé de la vérification et de la surveillance de la construction, avec un rapport final de solidité en fin de chantier, qui sera présenté lors de la visite de sécurité avant ouverture.

Fait à LILLE

Le 27/07/2026

Le Maître d'ouvrage

Mme Delansay

IMMALDI ET COMPAGNIE SAS
33, rue des Vanesses
Bâtiment Exploitation
93420 VILLEPINTE
SAS au capital de 100 000 000,00€
RCS BOBIGNY B 378 568 638
SIRET 378 568 638 00084 - APE 6820 B

Engagement Accessibilité Maître d'ouvrage et Maitrise d'œuvre

Les soussignés,

Madame Delansay, agissant en tant que mandataire de la SAS « IMMALDI & CIE »,
33 rue des Vanesses 93420 Villepinte, et maître d'ouvrage pour la construction d'un
supermarché ALDI MARCHE, [La Gorgue](#)

Madame Pascaline Miannay, Architecte DESLT, représentant la SARL
d'architecture OBLIK Architectes, 9 rue du Commerce, 59790 RONCHIN.

- Les articles L.111-7-1 à L.111-7-9 (*Lois n° 2005-102 du 11 février 2005*) du Code de la
Construction et de l'Habitation et le décret n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et le décret
n°2014-1327 du 6 novembre 2014,

- Arrêtés des 1^{er} Août 2006, 8 décembre 2014, 19 septembre 2014, 18 septembre 2017
et Arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions techniques et normes destinées à rendre
accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les
installations ouvertes au public.

S'engagent à respecter les règles relatives à l'Accessibilité des personnes handicapées.

Fait à LILLE

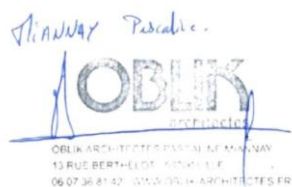
Le 27/02/202

L'architecte

Mme MIANNAY

Le Maître d'ouvrage

Mme, Delansay



IMMALDI ET COMPAGNIE SAS

33, rue des Vanesses
Bâtiment Explorans
59430 LOZEPINTE
SAS au capital de 200 000 000,00€
RCS OBLIGNY B 378 568 638
SIRET 378 568 638 00084 - APE 6820 B